



INDEMNITÉ EN CAS D'INSOLVABILITÉ

Informations aux demandeurs

La Caisse Cantonale Neuchâteloise d'Assurance-Chômage (CCNAC) traite les demandes d'indemnité en cas d'insolvabilité (ICI) suite à des faillites d'entreprises installées dans le **Canton de Neuchâtel**.

L'ICI permet la prise en charge à certaines conditions de salaires impayés précédant la faillite¹. Plus d'informations dans la [brochure d'information](#).

Les demandes sont à envoyer **par courrier postal** à la CCNAC avec tous les documents nécessaires.

QUELS DOCUMENTS REMETTRE À LA CCNAC ?

Document original suivant :

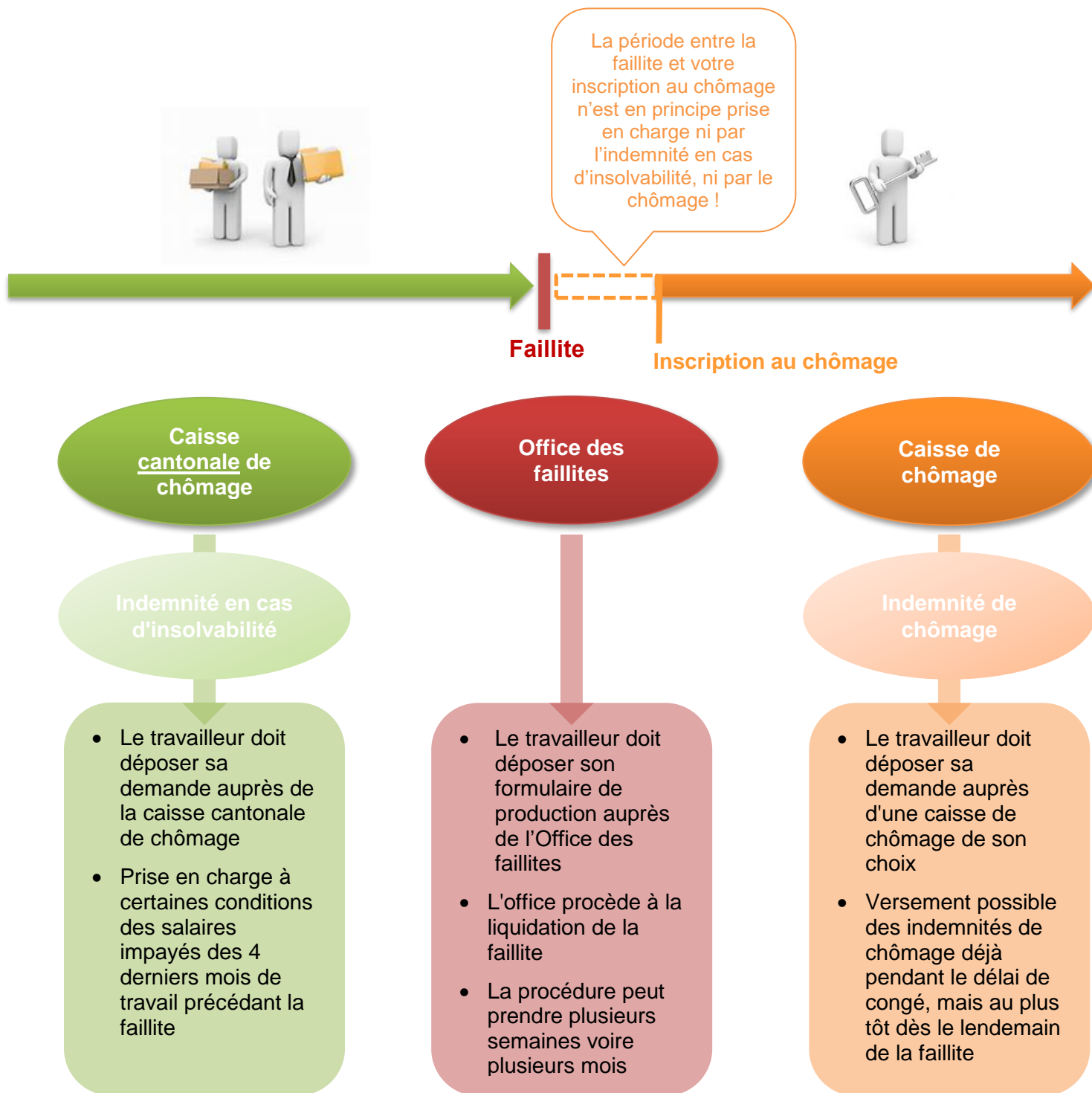
- questionnaire [Données personnelles](#) complété et signé.

Copies des documents suivants :

- contrat de travail ;
- lettre de résiliation ;
- carte AVS ou carte d'assurance-maladie suisse ;
- carte d'identité ou passeport ;
- permis de domicile (**pour les ressortissants suisses**) ou permis de séjour (**pour les ressortissants étrangers**) ;
- carte bancaire ou Postfinance ;
- fiches salaire des **5 derniers mois** précédant la date de la faillite¹ ;
- extrait **complet et détaillé** du compte bancaire/PostFinance sur lequel les salaires étaient versés, sur les **5 derniers mois** ; l'extrait doit comprendre **toutes** les écritures **au crédit** du compte (recettes), **avec libellés détaillés**, ou par souci de simplification, toutes les écritures au débit et au crédit, celles du débit (dépenses) pouvant être masquées ;
- décompte détaillé des heures supplémentaires effectuées durant les **5 derniers mois** précédant la date de la faillite¹ (par exemple fiches de timbrages) ;
- décompte de vacances ;
- formulaire [Production](#) remis à l'Office des faillites **authentifié par leur timbre officiel (en cas de faillite uniquement)** ;
- tout document concernant les démarches effectuées afin de réclamer les salaires impayés (mise en demeure de l'employeur, procédure auprès de l'Autorité de conciliation du Tribunal régional, procédure de poursuite, courriers, mails, etc).

¹ Egalement en cas de sursis concordataire ou d'ajournement de faillite

QUELLES INSTANCES INTERVIENNENT LORS D'UNE FAILLITE ?



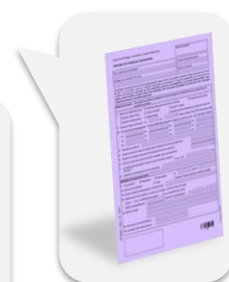
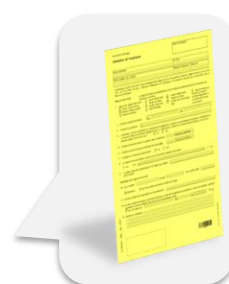
QUE FAIRE LORSQUE VOTRE EMPLOYEUR EST EN FAILLITE ?

✓ Inscrivez-vous au chômage immédiatement !

- ➔ Pour les personnes résidentes en Suisse :
annoncez-vous à l'ORP et choisissez une caisse de chômage
- ➔ Pour les frontaliers ou les personnes résidentes dans un pays de l'UE :
annoncez-vous à la caisse de chômage étrangère

✓ Réclamez à votre employeur :

- ➔ pour les personnes résidentes en Suisse :
 - l'attestation de l'employeur ([formule 716.103](#))
à remettre à votre caisse de chômage lors de votre inscription
- ➔ pour les frontaliers ou les personnes résidentes dans un pays de l'UE :
 - l'attestation de l'employeur internationale ([formule 716.052](#))
à nous remettre avec le formulaire [Demande d'établissement d'un PDU1](#) pour l'établissement du formulaire PDU1 nécessaire à votre inscription au chômage dans votre pays de domicile



✓ En cas de faillite, remettez à l'Office des faillites :

- ➔ le formulaire de [Production](#)
(voir exemple page suivante)



Le délai pour la remise du formulaire de production à l'Office des faillites est de **1 mois** dès la publication de la faillite.

Exemple de production (destinée à l'Office des faillites)

FORMULAIRE DE PRODUCTION

Ce document devra être adressé, dûment complété à :

Office des faillites – Rue de l'Épervier 4 – Case postale 64 – 2050

Faillite de : Dubois Horlogerie Sàrl
2400 Le Locle

Créancier : Pierre-Alexis Dupont
Rue du Soleil 4
2000 Neuchâtel

No(s) de téléphone et/ou portable : 077 456 78 90 (n° direct)

IBAN (obligatoire) : CH

4	7	0	9	0	0	0	0	0	2	0	4	1	2	3	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Représenté par :

No(s) de téléphone et/ou portable : (n° direct)

IBAN (obligatoire) : CH

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Montant de la créance : (mention du salaire en « brut ») CHF 31.809.10

* Intérêts dus au jour de la faillite : (5% selon la loi) : CHF

** Frais (joindre les justificatifs) : CHF

TOTAL : CHF 31.809.10

Titre et date de la créance :

Salaire(s) impayé(s) du(des) mois de : 01.2021 + 02.2021 CHF 8.000.-

Dédite, mois de : 03.2021 + 04.2021 CHF 8.000.-

Solde vacances, 10 jour(s) et/ou heure(s) : CHF 3.790.40

Dédite solde vacances, CHF

13^{ème} salaire, mois de : 01-12.2020 + 01-03.2021 CHF 9.778.30

Dédite 13^{ème} salaire, mois de : 03.2021 + 04.2021 CHF 1.333.70

Heures supplémentaires : 25 heures CHF 1.152.40

Autre : CHF

..... CHF

..... CHF 31.809.10

Collocation demandée (art. 219 L.P.) : en 1^{ère} classe.

Pièces justificatives jointes à la présente production : copie du contrat de travail / d'apprentissage, copie de la lettre de licenciement / résiliation, copies des 6 dernières fiches de salaire, décomptes des vacances et heures supplémentaires, autre :

Lieu et date : Neuchâtel, 21.04.2021 **Signature (obligatoire) :** P-A Dupont

N.B. * Les intérêts non calculés ne sont pas pris en considération
** Les frais non justifiés ne sont pas pris en considération

Pour obtenir un accusé de réception, vous pouvez adresser votre production en 2 exemplaires accompagnés d'une enveloppe affranchie à votre adresse.

Vous devez indiquer sur ce document l'entier des salaires dus par votre employeur jusqu'à l'échéance du délai de congé, soit :

- les salaires (mensuels ou horaires);
- les parts du 13^{ème} salaire;
- les gratifications;
- les indemnités de vacances;
- les autres suppléments (indemnités pour fériés, heures supplémentaires, indemnités pour travail en équipe, de nuit, du dimanche, etc.).